



# Mobiky Tech bientôt liquidée ?

Entreprise L'administrateur judiciaire plaide pour la liquidation du fabricant de vélos électriques, en redressement judiciaire depuis juin 2019.

Mobiky n'en finit plus de jouer les pro-longations de période d'observation depuis deux ans, et les garanties apportées sur sa viabilité semblent encore trop faibles. Le tribunal de commerce de Coutances a encore acté, lors de la dernière audience mar-di 23 mars, la prolongation de la période d'observation à titre exceptionnel jusqu'au 25 juin 2021, de la société de vélo à assistance électrique (VAE), Mobiky Tech.

Durant les dernières audiences du 11 septembre et 20 novembre 2020, le terme "exceptionnel" avait déjà été évoqué. Empêtrée dans les dettes depuis 2016, notamment liées aux loyers impayés à Saint-Lô Agglo, la société est placée en redressement judiciaire depuis le 25 juin 2019. Mais cette fois, la fin semble se rapprocher.

La situation est irrémédiablement compromise estime l'administrateur judiciaire qui demande la liquidation Car l'administrateur judiciaire elle-même a demandé la liquidation de l'entreprise ! Chargé de la défense des intérêts de Mobiky depuis qu'elle a déposé le bilan, l'administrateur judiciaire a saisi le tribunal le 25 février, afin de "voir convertir la procédure de

*redressement judiciaire de la société Mobiky Tech en liquidation judiciaire*". Cela ne fait plus de doute pour l'ad-ministrateur, ayant constaté "la situation irrémédiablement compromise". De son côté, Mobiky Tech s'en défend et a saisi le tribunal dans la foulée, le 1 er mars. Elle demande de sortir de la tutelle du tribunal affirmant "disposer de sommes suffisantes pour désintéresser ses créanciers".

À la suite de ces deux saisies, le tribunal a tranché. Si Mobiky veut continuer d'exister, elle devra, d'ici le mardi 11 mai "au plus tard", fournir des garanties solides au tribunal : un justificatif montrant sa capacité à régler l'ensemble du passif, l'apport de garanties financières, ses tableaux de bord du mois de mars et avril 2021 incluant le nombre de vélos as-semblés, le détail des coûts de revient de VAE vendus à ses clients, le coefficient multiplicateur permettant de passer du prix de revient du vélo à son prix de vente, ainsi que toutes notes relatives à la stratégie et à la pérennité de l'entreprise.



*Le bâtiment abritant Mobiky a été financé intégralement par l'argent du contribuable de Saint-Lô Agglo pour 3, 6 millions. Mobiky devait rembourser jusqu'en 2035. Si l'entreprise coule, qui paiera ?*

La prochaine audience est fixée au mardi 18 mai. Contacté, le greffier en chef du dossier, Maître Maurice Cantier, n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet. Pour rap-pel, Mobiky Tech est une filiale du groupe Easy Bike, qui détient aussi les marques Matra et Solex.

Le président-directeur gé-néral d'Easy Bike, Grégory Trébaol reste toutefois confiant, et ne manque pas de projets. En février, il a même annoncé la création d'un musée Solex en 2022 à Paris. Bien loin de son usine saint-loise... désormais menacée de fermeture ? ■